
1112 Réunion, 19 avril 2011

1 Questions générales

1.6 Priorités pour 2012-2013 et leurs implications budgétaires

Propositions du Secrétaire Général

Les priorités pour le premier Programme et budget bisannuel couvrant 2012-2013 (ci-après « le biennium ») ont été déterminées dans le contexte de la réforme de l'Organisation. Elles reposent sur les trois piliers opérationnels – *Droits de l'homme, État de droit et Démocratie* – et les six axes stratégiques présentés en février 2011.

Le but est de parvenir à un programme à la fois plus pertinent sur le plan politique et plus concentré, qui répond aux besoins des États membres. Le programme bisannuel devrait assurer la mise en œuvre des engagements existants et mettre davantage l'accent sur les activités concernant l'État de droit.

La structure des comités intergouvernementaux sera rationalisée, pour une cohérence accrue et une réduction du nombre des comités. De plus, le nombre des programmes sera réduit de 20% pour atteindre une meilleure masse critique et des gains d'efficacité seront introduits pour renforcer les priorités.

Tous les budgets ont été maintenus à un niveau de croissance zéro et les coûts des pensions ont été imputés aux lignes de programme respectives du Budget ordinaire. Le Budget ordinaire s'élève donc à 235,4 M€ pour 2012 et 235,3 M€ pour 2013, les autres budgets à 106,6 M€ par an. Les contributions des États membres proposées dans le Budget ordinaire pour 2012 et 2013 s'élèvent respectivement à 229,5 M€ et 229,4 M€ par an et incluent les coûts des pensions à la charge de l'employeur, celles pour les autres budgets à 67,3 M€ par an. L'estimation des autres recettes s'élève à 5,9 M€ par an pour le Budget ordinaire et à 39,2 M€ par an pour les autres budgets. Il est proposé d'augmenter la provision générale pour les programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'UE de 200 K€, qui passerait de 2 960 K€ à 3 160 K€, et de supprimer complètement la réserve négative du budget ordinaire pour la fin de 2013.

Le présent document se compose de quatre parties. Il récapitule dans la **Partie I** les progrès accomplis en matière de réforme. Il présente dans la **Partie II** les paramètres pour le Programme et budget correspondant au biennium, et les priorités sont exposées de manière plus détaillée dans la **Partie III** en fonction des piliers thématiques dans lesquels elles s'inscrivent. L'**Annexe 1** présente la liste complète des activités qui forment le Programme et Budget de l'Organisation pour 2012-2013. Les aspects budgétaires sont présentés en **Partie IV**. Les prévisions de contributions de l'UE aux programmes conjoints sont indiquées à l'**Annexe 2**, les contributions volontaires à l'**Annexe 3**, les contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe à l'**Annexe 4** et le rapport de variation entre les budgets proposés pour 2012-2013 et le budget 2011 à l'**Annexe 5**.

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.
Internet : <http://www.coe.int/cm>

I. LA RÉFORME

1. Le 20 janvier 2010², le Secrétaire Général avait présenté au Comité des Ministres une première série de mesures visant à revitaliser le Conseil de l'Europe en tant qu'organe politique et organisation innovante en concentrant ses travaux sur un nombre plus restreint de programmes - retenus du fait qu'ils apportent la plus forte valeur ajoutée et les avantages comparatifs les plus importants -, ainsi qu'en accroissant la flexibilité, la visibilité et la pertinence de l'Organisation pour les Européens. Ces premières mesures, concernant la gouvernance interne, prévoyaient la fusion du programme et du budget, la rationalisation de certaines structures du Secrétariat et l'établissement d'une Direction de la Planification politique, d'une Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation et d'une Direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques. Elles ont également entraîné une réorganisation de la présence extérieure et l'adoption de mesures liées au personnel visant à adapter les politiques des ressources humaines aux besoins évolutifs de l'Organisation, ainsi qu'à mieux contrôler les dépenses de personnel. Le Comité des Ministres a donné son aval à l'approche du Secrétaire Général pour ce qui est du processus de réforme, et a adopté, pour 2011, un nouveau Programme et budget ainsi qu'une série de mesures qui ont permis de se doter d'une base financière plus durable pour l'avenir : la réserve négative a été réduite de 69 % en 2011 et les ajustements obligatoires liés aux dépenses de personnel seront réduits de 80 % d'ici l'an prochain.

2. Le 16 février 2011³, le Secrétaire Général a présenté au Comité des Ministres la deuxième phase de la réforme, proposant une série de mesures concernant le Programme et budget de l'Organisation, notamment le schéma des priorités du Secrétaire Général⁴, la révision des structures intergouvernementales, le passage à un Programme et budget bisannuel⁵ et l'examen critique des Conventions⁶. Le Comité des Ministres a demandé au Secrétaire Général de poursuivre la préparation du Programme et budget pour 2012-2013 selon ces grandes lignes⁷.

3. Pour ce qui est de l'organisation et de la gestion du Secrétariat, la réforme des structures sera poursuivie afin que l'Organisation puisse mieux s'adapter aux nouvelles missions et relever les défis qui se posent ; une proposition exhaustive sera présentée ultérieurement cette année. D'autres mesures seront prises dans le domaine de la gestion des talents et de la planification du personnel afin de mieux répondre à la nécessité de concentrer les opérations de l'Organisation sur certains secteurs clés et sur la présence extérieure.

4. Le présent document porte sur les aspects qui influent le plus directement sur la préparation du Programme et budget de l'Organisation pour 2012-2013, autrement dit, d'une part, la révision des structures intergouvernementales et, d'autre part, les mesures nécessaires pour le passage à un Programme et budget bisannuel, ainsi que les priorités pour le biennium. D'autres aspects liés à la réforme du Conseil de l'Europe, concernant notamment le système des Conférences des Ministres spécialisés, la mobilisation des ressources et la réforme du secteur de la société civile, sont traités dans des documents distincts.

Structures intergouvernementales

5. Les activités intergouvernementales sont l'une des pierres angulaires des travaux de l'Organisation. Ce pan d'activités est actuellement assuré par un réseau d'une soixantaine de comités, quelque 25 d'entre eux étant des comités directeurs, qui rendent compte directement au Comité des Ministres. Le système des comités intergouvernementaux a fait la preuve de sa valeur. Avec les Conférences de Ministres spécialisés, il constitue une courroie de transmission unique qui permet aux ministres spécialisés de participer activement aux travaux de l'Organisation. Toutefois, il importe de s'attaquer aux difficultés auxquelles se heurte le système, à savoir la multiplication du nombre de comités, les redondances, la concurrence pour les ressources et les thèmes, le nombre insuffisant de réunions qui empêche d'atteindre des résultats significatifs, la pérennisation de comités créés sur une base *ad hoc* pour des tâches temporaires spécifiques et une participation qui ne cesse de diminuer au niveau des décideurs politiques.

6. Il est possible de répondre à ces difficultés en rationalisant le système des comités. Il ne faudrait cependant pas voir dans cette rationalisation un simple exercice budgétaire ou comptable. Le but est en effet de parvenir à plus de pertinence, de cohérence et d'efficacité, ainsi qu'à une meilleure interaction avec le Comité des Ministres pour la mise en œuvre des grandes priorités.

² 1075e réunion, document DD(2010)22 rev.

³ 1106e réunion, document DD(2011)112.

⁴ Voir SG/Inf(2011)4 final.

⁵ Voir SG/Inf(2011)3 final.

⁶ Voir SG/Inf(2011)2 final.

⁷ Voir CM/Del/Dec(2011)1106/1.6.

7. C'est pourquoi le Secrétaire Général propose de réduire le nombre des comités directeurs et comités *ad hoc* et de leur confier une responsabilité générale pour des secteurs prioritaires. En ce qui concerne les comités subordonnés en particulier, ils ne seraient créés que dans des conditions clairement définies, à savoir avec un objectif et un mandat clairs, liés à une activité prioritaire spécifique et d'une durée limitée au maximum au cycle de programmation de deux ans, sans reconduction automatique. La logique et la proposition pour une nouvelle structure des comités intergouvernementaux pour 2012-2013 ont été présentées dans un document distinct⁸.

8. Cette remise à plat devrait être considérée comme complémentaire de celle du système des Conférences des Ministres spécialisés, pour les rendre plus efficaces et plus cohérentes avec les priorités de l'Organisation, en clarifiant et en renforçant le rôle du Comité des Ministres dans ce domaine, en évitant la tenue automatique de Conférences et en veillant à ce que celles qui sont organisées répondent à des besoins réels, poursuivent des objectifs clairs et mobilisent une large participation à haut niveau. Une proposition pour donner un nouveau cadre juridique à ces Conférences a déjà été soumise au Comité des Ministres⁹.

II. LES PARAMÈTRES DU NOUVEAU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL

9. Dans son discours du 20 janvier 2010, le Secrétaire Général soulignait d'une part la nécessité de concentrer les ressources dans des domaines prioritaires, et d'améliorer l'efficacité, la coordination et l'impact des activités de l'Organisation et, d'autre part, la nécessité de se doter d'un nouveau document de programme et budget plus concis, plus transparent et plus structuré. Pour 2011, l'Organisation a donc concentré ses activités, passant de 130 à 38 programmes opérationnels structurés en trois piliers thématiques, avec pour résultat un Programme et budget global, intégré et stratégique, couvrant à la fois les activités et les ressources, fournissant toutes les informations pertinentes pour la prise de décision et facilitant l'exercice de reporting.

10. En partant de ce qui a déjà été fait, il faut maintenant continuer à consolider les activités sur des axes stratégiques s'inscrivant dans le long terme, qui guideront la préparation du Programme et budget du Conseil de l'Europe pour le biennium 2012-2013 en fonction des paramètres exposés ci-après.

• **Consolidation**

11. Il est essentiel de continuer à concentrer les activités, afin de pouvoir consacrer davantage de ressources à un nombre d'activités prioritaires plus restreint qu'à l'heure actuelle. En réduisant encore plus le nombre total de programmes, il sera possible d'atteindre la masse critique nécessaire pour des objectifs prioritaires tout en augmentant l'impact global des programmes.

• **Nature bisannuelle**

12. Pour la première fois de son histoire, l'Organisation va être dotée d'un Programme et budget basé sur un cycle d'activités bisannuel et un budget basé sur les résultats, dans l'esprit de ce que font d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies et l'OCDE, ce qui facilitera également ses relations avec d'autres partenaires internationaux tels que l'UE. En février 2011, le Comité des Ministres a accepté, en principe, les orientations politiques du Secrétaire Général concernant le passage à un Programme et budget bisannuel, notant que les modalités seront examinées dans le cadre de l'adoption du Règlement financier révisé¹⁰.

13. Le Conseil de l'Europe doit s'adapter aux exigences découlant de ce nouveau Programme et budget pour garantir une mise en œuvre efficace et la discipline budgétaire. La présentation du bilan annuel de la mise en œuvre au Comité des Ministres, la possibilité de rouvrir les discussions budgétaires pour la deuxième année du biennium ainsi que la possibilité existante de transférer des crédits sont autant d'éléments qui permettront à l'Organisation d'ajuster son programme si nécessaire en réponse à des priorités politiques. Le Comité du Budget examine actuellement le projet de Règlement financier révisé traitant ces aspects pratiques, entre autres le passage à un Programme et budget bisannuel. Un projet final sera présenté au Comité des Ministres en mai, avec un avis du Comité du Budget. Son adoption permettra ensuite d'adopter le Programme et budget pour le biennium.

⁸ Voir SG/Inf(2011)9 rev.

⁹ Voir CM(2011)24.

¹⁰ Voir SG/Inf(2011)3 final et CM/Del/Dec(2011)1106/1.6.

- **Passage en revue et suivi renforcés**

14. Un mécanisme renforcé sera établi pour le passage en revue du Programme et budget et un suivi effectif de sa mise en œuvre, en partant de l'expérience acquise avec le nouveau système de bilan de la mise en œuvre, introduit en 2010, qui a démontré combien il est important de se fixer des résultats attendus clairement définis, sélectionnés sur la base de ce que notre Organisation fait que mieux. Un partenariat renforcé avec d'autres acteurs internationaux, notamment les Nations-Unies, l'UE et l'OSCE, sera développé à cet égard.

- **Supervision plus efficace**

15. Le Programme et budget pour le biennium visera également à accroître la cohérence et l'efficacité du monitoring, en permettant de mieux intégrer les résultats de l'exercice dans les activités normatives de coopération et en équilibrant mieux les activités financées par le biais du Budget ordinaire et celles financées par des Accords partiels ou des ressources extrabudgétaires, notamment dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'UE pour les programmes conjoints.

- **Transversalité**

16. On continuera de promouvoir une approche transversale chaque fois que possible et en tant que de besoin, en assurant dans les divers programmes une prise en compte transversale des questions liées à l'enfance, à la jeunesse, aux personnes âgées et à l'égalité.

- **Décentralisation vers les bureaux sur le terrain**

17. Il s'agit de renforcer la capacité de l'Organisation à faire la différence sur le terrain, en consacrant à cette dimension le plus gros de nos capacités de coopération opérationnelle, en renforçant la coordination au niveau du siège et en adaptant les règles et procédures, à partir des mesures déjà prises en matière de rationalisation de la présence extérieure du Conseil de l'Europe¹¹. Ainsi, la mise en œuvre des programmes de coopération pertinents sera décentralisée progressivement en faveur des bureaux sur le terrain. C'est pourquoi les crédits correspondants ont été augmentés de l'ordre de 700 000 €. De plus, un service de soutien aux missions sera créé avant la fin de l'année.

18. Le Programme et budget pour le biennium, tel que présenté à l'**Annexe 1**, couvre, outre les activités intergouvernementales prioritaires, les institutions, les Accords partiels et élargis (ci-après «Accord(s) partiel(s)») et des mécanismes indépendants. Il couvre également leur dimension opérationnelle (activités normatives, de monitoring et de coopération). Pour ce qui est des ressources, il englobe le Budget ordinaire et les autres budgets, ainsi que les contributions de l'UE aux programmes conjoints et les contributions volontaires (y compris en nature). Pour l'instant, le financement de l'UE comme les contributions volontaires ne peuvent être estimés complètement mais, dans un souci de transparence maximale, ils sont intégrés respectivement à l'**Annexe 2** et à l'**Annexe 3** en l'état de la situation au moment de la préparation de ce document¹².

III. PRIORITÉS

19. Le 16 février 2011, le Secrétaire Général a présenté au Comité des Ministres le schéma de ses priorités pour le biennium¹³. Sur cette base, le Secrétaire Général propose que le Programme et budget pour 2012-2013 reste structuré selon 4 piliers, à savoir 3 piliers opérationnels - Droits de l'homme, État de droit et Démocratie -, et un pilier de soutien couvrant les organes de direction, services généraux et autres. Les piliers opérationnels se focaliseront sur six axes : Protection et promotion des droits de l'homme, Menaces pesant sur l'État de droit, Développement de normes et politiques paneuropéennes communes, Justice, Gouvernance démocratique et Sociétés démocratiques durables. On continuera de se concentrer sur la Convention européenne des droits de l'homme et sur les suites données à la Conférence d'Interlaken, sur le renforcement du Commissaire aux droits de l'homme, sur le renforcement des activités en matière d'État de droit et en particulier des activités de coopération, ainsi que sur l'efficacité des mécanismes de monitoring pour améliorer la coordination, l'efficacité et l'impact des activités.

¹¹ Voir SG/Inf(2010)13, CM/Res(2010)5 et décisions pertinentes du Comité des Ministres CM/Del/Dec(2010)1090/1.9 et CM/Del/Dec(2010)1091/1.6.

¹² Les pourcentages correspondent aux dimensions opérationnelles susmentionnées et les chiffres figurant dans les diverses annexes seront réactualisés une fois le Programme et budget finalisé et adopté.

¹³ Voir SG/Inf(2011)4 final.

20. Durant les deux années couvertes par le biennium, le nombre de programmes opérationnels continuera d'être concentré pour atteindre un seuil critique et produire un impact accru. En 2011, ceux-ci passeront de 38 à 31, avec en corollaire une réduction des besoins en reporting. De plus, afin de se focaliser sur les secteurs susmentionnés tout en préservant les activités dans d'autres secteurs, des économies, notamment sous forme de gains d'efficacité, seront réalisées : durant ces deux années, les frais de gestion généraux¹⁴ seront réduits de 0,75 % (320 000 €), et des économies sous forme de gains d'efficacité seront réalisées dans les mécanismes de monitoring, à hauteur de 5 % du personnel (par exemple, il est proposé que les secrétariats de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale soient fusionnés pour dégager de nouvelles synergies et accroître les capacités). De même, la réorganisation des structures intergouvernementales (voir partie I ci-dessus) réduira les coûts de la structure des comités intergouvernementaux de 900 000 € environ, selon les estimations¹⁵. Ces ressources seront utilisées pour renforcer les secteurs prioritaires tels que le Commissaire aux droits de l'homme, les migrations, les activités intergouvernementales du pilier État de droit et, de manière plus générale, les activités de coopération. Il sera procédé aux ajustements nécessaires à la lumière des discussions budgétaires. En outre, sur la durée du biennium, la provision générale pour les programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'UE augmentera de 100 000 € par an, passant ainsi de 2,96 M€ à 3,16 M€.

21. Sur la base des priorités susmentionnées et de la structure du programme en piliers thématiques, le Secrétaire Général souhaite proposer les activités opérationnelles prioritaires ci-après pour le biennium, tout en rappelant que d'autres activités importantes seront poursuivies en 2012-2013, même si elles ne sont pas explicitement mentionnées ici. Leurs implications budgétaires sont présentées en détail à l'**Annexe 1**.

a. Droits de l'homme

22. Dans ce pilier, la priorité continuera d'être donnée à la protection et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits sociaux. Ces objectifs seront mis en œuvre grâce aux lignes de programme regroupées en trois domaines : Protection des droits de l'homme, Promotion des droits de l'homme et Garantir les droits sociaux.

23. Pour ce qui est de la **protection des droits de l'homme**, il est incontestable que la Cour européenne des droits de l'homme continuera de jouer un rôle central. En s'appuyant sur la *Déclaration d'Interlaken* et sur les travaux en cours, on s'attend à ce que, durant le biennium, des avancées significatives soient marquées en ce qui concerne l'adhésion de l'UE à la CEDH. En outre, afin de garantir l'efficacité à long terme et la pertinence de la Convention, il est nécessaire de poursuivre les travaux visant à renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen, en capitalisant sur les résultats de la prochaine Conférence d'Izmir et sur le rapport final du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ; il importe également de garantir l'exécution effective des arrêts rendus. L'un comme l'autre de ces deux volets demeurent l'une des priorités principales, tout comme le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT). Pour les deux années à venir, la ligne de programme *Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen* présentera également une dimension transversale consacrée à la protection des droits de l'homme dans des sociétés marquées par la diversité culturelle et à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour ce qui est du respect des droits de l'homme, avec la participation du secteur privé.

24. Le deuxième domaine de ce pilier se focalisera sur la **promotion des droits de l'homme** et, avec le Commissaire aux droits de l'homme, dont la capacité sera renforcée (voir Partie III.e), les lignes de programme relevant de ce secteur traiteront de manière prioritaire les droits et la dignité des personnes appartenant à des groupes de populations spécifiques tels que les Roms, les personnes appartenant à des minorités, les migrants et les enfants, auxquels viendra s'ajouter une nouvelle action de lutte contre la violence à l'égard des femmes et les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses, ce qui devrait aboutir à de nouvelles approches, tant en termes de méthodes de travail que sur le fond. Les lignes de programme concernant le *Racisme et l'intolérance – ECRI – et Minorités - minorités nationales, langues régionales et minoritaires* - seront poursuivies en 2012-2013. De nouvelles lignes de programme seront créées ; elles sont présentées en détail plus loin dans la partie sur les programmes transversaux (voir Partie III.d).

¹⁴ Les frais de gestion généraux sont les dépenses liées aux services centraux et de coordination dans une Grande entité administrative, y compris le ou la Directrice générale et le ou les Directeurs et Directrices et services centraux.

¹⁵ Sous réserve d'ajustement. Aux fins du présent document, en attendant les décisions relatives à la structure révisée des activités intergouvernementales, 450 000 € ont été inclus à la ligne *Provisions communes et autres* à l'Annexe 1. Le reste figure actuellement en crédits alloués à des lignes de programmes opérationnelles. Tous ces montants seront réaffectés et reflétés ultérieurement dans le projet de Programme et budget pour 2012-2013.

25. Le secteur **Garantir les droits sociaux** conserve les trois lignes de programme créées en 2011. Pour ce qui est de la ligne de programme *Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale*, des mesures seront prises pour créer des synergies, étoffer les capacités et accroître la cohérence. Il est proposé de fusionner le Comité d'experts sur la sécurité sociale (CS-SS) avec le Comité gouvernemental de la Charte sociale et de charger ce dernier de la supervision du Code européen de sécurité sociale à partir de 2012. Cette fusion sera menée à bien en respectant pleinement le statut spécifique du Code. Le Comité gouvernemental de la Charte joue déjà un rôle similaire concernant le droit à la sécurité sociale, ce droit étant couvert par l'article 12 de la Charte sociale européenne. De plus, il supervise un large éventail d'autres droits sociaux. Comme indiqué plus haut, il est également proposé que les secrétariats respectifs soient fusionnés. Dans le domaine de la bioéthique, en s'appuyant sur la Convention du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la biomédecine, les activités se concentreront sur les informations prédictives en matière de santé à des fins d'assurance, le traitement médical en situation de fin de vie et la recherche biomédicale, notamment la recherche transnationale et les biobanques, afin de faciliter et de promouvoir les transplantations d'organes, et on s'attachera en particulier à consulter activement le public. Ce secteur est complété par la ligne de programme liée à la Direction européenne pour la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée).

b. État de droit

26. La priorité accordée à ce pilier se traduit par le renforcement global de la provision générale pour les programmes conjoints et par le déploiement de certaines des ressources (opérationnelles et en personnel) dégagées par la réforme des comités intergouvernementaux, comme indiqué plus haut. Il convient de rappeler que ce pilier est parvenu, au fil des ans, à mobiliser le plus gros des ressources extrabudgétaires. Pour les deux années 2012-2013, il se concentrera sur trois secteurs : Justice, Développement de normes et de politiques paneuropéennes communes et Menaces pesant sur l'État de droit.

27. Le rôle du Conseil de l'Europe dans le secteur de **la Justice** est généralement reconnu et demeurera une priorité. Outre les travaux concernant l'efficacité de la justice, les juges et procureurs, de nouvelles initiatives seront développées pour traiter des défis pressants liés à la qualité de la justice et au statut et au rôle des juges. Ces travaux, qui complètent ceux de l'Organisation dans le domaine carcéral et de la police, sont esquissés ci-après.

28. *Indépendance et efficacité de la Justice*

En s'appuyant sur les travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), cette ligne de programme se concentrera sur l'amélioration de la qualité de la justice par l'évaluation du fonctionnement quotidien des cours et tribunaux et de leur perception par les usagers. Le programme continuera également de se focaliser sur le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs, ainsi que sur leurs structures de gouvernance, dans l'esprit des normes du Conseil de l'Europe et en s'appuyant sur la contribution sans équivalent qu'apportent les travaux du Conseil consultatif de Juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif de Procureurs européens (CCPE), et sur la participation de professionnels du droit. La très grande importance de ces institutions et leur contribution à l'État de droit et au respect des droits de l'homme en font un secteur prioritaire pour des activités de coopération et d'assistance.

29. *Prisons et Police*

Dans le cadre de ce type de programme, l'Organisation évaluera la mise en œuvre des normes pertinentes telles que les Règles pénitentiaires européennes, les Règles européennes pour les délinquants juvéniles et les Règles européennes de la probation, pour en évaluer la pertinence et les mettre à jour en tant que de besoin, par la collecte de données pertinentes et grâce aux contacts entre les administrations nationales chargées des établissements carcéraux et de la probation. Des activités de coopération et une assistance ciblée seront également proposées pour consolider les capacités dans les États membres et sensibiliser à ces normes et d'autres normes pertinentes du Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur les travaux de la CEDH et du CPT, notamment. Dans le secteur de la police, l'accent portera sur la formation, en s'inspirant du Code européen d'éthique de la police et des normes pertinentes de l'Organisation en matière de droits de l'homme, notamment la jurisprudence de la CEDH, ainsi que des travaux du CPT, de l'ECRI et de la Convention-cadre sur les minorités nationales.

30. Le **développement de normes et politiques paneuropéennes communes** reste une caractéristique propre à notre Organisation et l'un de ses avantages comparatifs par rapport à d'autres. Durant le biennium, la priorité devrait être donnée au développement de normes et politiques liées à la société de l'information, portant entre autres sur la gouvernance de l'Internet, la protection des données et les médias (qui formeront une nouvelle ligne de programme intitulée *Société de l'information et gouvernance de l'Internet*, présentée en détail dans la partie sur les programmes transversaux, voir Partie III.d.) ainsi que sur d'autres questions et développements de nature sociétale.

31. *Développement de normes et politiques communes*

En s'appuyant sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et sur l'évaluation de leur fonctionnement, les activités viseront soit à mettre à jour les normes existantes, soit à traiter de nouvelles questions, par exemple, dans le domaine pénal, le trafic d'organes, tissus et cellules. Dans le domaine du droit de la famille, l'accent portera sur le déménagement à l'étranger d'enfants dans le cadre de décisions de garde, le droit de la nationalité et les familles, ainsi que sur la non-discrimination entre personnes mariées et personnes vivant en union libre. La nouvelle structure des comités devrait contribuer à accroître la cohérence et les synergies, ainsi qu'à recentrer les activités.

32. **Les menaces contre l'État de droit** ont un impact négatif sur la sécurité et les libertés fondamentales. Dans le cadre des travaux menés sur ce sujet, l'Organisation traitera du crime organisé, de la corruption, du blanchiment d'argent, du terrorisme, de la traite des êtres humains ainsi que de nouvelles formes de criminalité telles que la cybercriminalité et la criminalité liée aux produits médicaux. Dans ce secteur, l'accent portera spécifiquement sur une mise en œuvre effective des normes existantes et sur le développement de la coopération.

33. *Corruption – GRECO*

Durant le biennium, les travaux dans ce secteur viseront principalement à doter les États de capacités permettant de réduire le risque de corruption dans la justice, dans l'administration publique et dans la police, conformément aux diverses normes de l'Organisation et aux conclusions du GRECO, ce dernier partageant une ligne de programme commune. La coopération et l'assistance ciblée se concentreront sur les conflits d'intérêts, l'éthique, le financement des partis politiques et les techniques spéciales d'enquête.

34. *Crime organisé, terrorisme, cybercriminalité et traite des êtres humains*

Cette nouvelle ligne de programme développe une approche intégrée pour répondre aux grandes menaces pesant sur l'État de droit, en s'appuyant sur l'arsenal important de normes et mécanismes de suivi bâti au fil des ans. Elle a pour but de promouvoir l'adhésion à ces instruments et de veiller à ce qu'ils soient effectivement mis en œuvre, en s'appuyant pour cela sur les mécanismes de monitoring pertinents et sur l'assistance ciblée pour consolider les capacités et adapter la législation. Dans ces secteurs, en particulier le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et le terrorisme, l'Organisation poursuivra ses partenariats actifs avec d'autres organisations internationales, au nombre desquelles l'ONU, l'UNDOC, l'OCDE, le GAFI, l'UE, l'OSCE et l'OEA. En 2012-2013, le GRETA procédera à sa première évaluation et l'accent sera particulièrement mis sur l'entrée en vigueur de la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, ainsi que sur les Conférences des Parties aux Conventions liées à la prévention du terrorisme.

c. Démocratie

35. Les activités menées au titre de ce pilier se focaliseront sur la promotion de la gouvernance démocratique et sur la contribution à l'établissement de sociétés démocratiques durables. Un ensemble de nouvelles lignes de programme ont été conçues, avec une forte composante transversale qui se concentre sur la gouvernance et la citoyenneté démocratique, la participation et l'inclusion.

36. Pour ce qui est de la **gouvernance démocratique**, l'Assemblée parlementaire et le Congrès continueront leur importante action de fédération de représentants élus de tout le continent pour se pencher sur des questions clés préoccupantes pour tous, en Europe ou au-delà. La bonne gouvernance au niveau national, local et régional continuera de faire l'objet d'activités de promotion grâce à des synergies plus fortes entre les travaux au niveau intergouvernemental et ceux du Congrès, en particulier dans le secteur de la coopération et des activités d'assistance. Les travaux sur l'assistance électorale se poursuivront. De nouvelles lignes de programme ont été créées ; elles sont présentées en détail ci-après.

37. *Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile*

Dans le cadre de cette nouvelle ligne de programme s, l'Organisation poursuivra ses travaux de soutien à des élections justes et démocratiques, sous l'angle du droit électoral (en étroite coopération avec la Commission de Venise), de l'observation des élections (en étroite coopération avec l'Assemblée et le Congrès) et de la couverture médiatique des élections. Les récents développements en Méditerranée montrent également combien il est important de participer à la société civile et combien il faut renforcer cette dernière. Ce thème restera donc au centre de l'intérêt durant ces deux prochaines années. La première session du Forum international de Strasbourg pour la démocratie va être organisée en capitalisant sur l'expérience accumulée grâce au Forum pour l'avenir de la démocratie et à l'Université d'été pour la démocratie.

38. *Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse*

Cette nouvelle ligne de programme concerne la réforme du système éducatif et des politiques d'éducation en vue de promouvoir la compétence et la participation démocratiques, en contribuant grâce à des politiques culturelles à une meilleure interaction des gouvernements avec les citoyens au sens restreint, et la société civile au sens large. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, elle contribue à développer l'Espace européen de l'enseignement supérieur par la réforme du système éducatif et la reconnaissance des qualifications, de la mobilité et des échanges. Les activités concernant le patrimoine culturel et naturel continueront d'être mises en œuvre dans le cadre de ce programme, également doté d'une dimension Jeunesse.

39. Pour ce qui est du volet **Sociétés démocratiques durables**, dans le cadre de son mandat et en coordination avec d'autres acteurs internationaux, le Conseil de l'Europe devrait continuer de développer sa capacité à répondre à des situations de crise en utilisant son approche intégrée et en se servant de ses avantages comparatifs dans le cadre d'initiatives destinées à la société civile, aux mesures de confiance et à l'assistance juridique. Durant ces deux prochaines années, l'Organisation continuera d'identifier et d'élaborer des réponses appropriées pour traiter les défis sociétaux et protéger nos démocraties du risque de radicalisation et de fragmentation ; en outre, la promotion du respect de la diversité dans la société à tous les niveaux – ethnique, culturel et religieux – sera au centre de ses travaux. Ces objectifs seront poursuivis grâce à des programmes spécifiques dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la jeunesse destinés aux secteurs du patrimoine, du dialogue interculturel avec sa dimension religieuse, et de la participation citoyenne, afin de promouvoir une meilleure compréhension, davantage de tolérance et de cohésion sociale. Les lignes de programme proposées sont commentées ci-dessous.

40. *Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles*

Pour traiter les situations post-confliktuelles, on se focalisera, d'une part, sur la sensibilisation des décideurs (quel que soit leur niveau de responsabilité) aux normes du Conseil de l'Europe par le biais de séminaires et, d'autre part, sur l'amélioration des relations entre communautés dans des zones de conflit grâce à des mesures de confiance dans certaines régions. Ce programme transversal a une dimension Jeunesse mettant en avant le rôle des jeunes dans l'instauration de la paix, la prévention des conflits et la transformation de la société, grâce à diverses initiatives (notamment les Jeunes ambassadeurs de la paix et les Camps pour la paix). Il est également doté d'une dimension éducative, structurée autour de l'enseignement de l'histoire. La ligne de programme rassemblera, avec les activités intergouvernementales, les opérations de l'Accord partiel sur les catastrophes naturelles et technologiques (EUR-OPA).

41. *Promouvoir une société socialement cohésive et durable*

Cette ligne de programme s, conçue en 2011, sera poursuivie en 2012-2013 avec une dimension transversale accrue, associée à un important volet Jeunesse. Les activités intergouvernementales visant à promouvoir la cohésion sociale au titre de cette ligne de programme doivent être rapprochées des travaux de la Banque de développement du Conseil de l'Europe. La promotion de la Charte pour des responsabilités sociales partagées ciblera en particulier le niveau local et régional, les travaux étant menés en coopération avec le Congrès. Pour cela, des séminaires de formation seront organisés avec la participation du public, notamment des jeunes. La dimension Jeunesse entend accroître la cohésion sociale et l'inclusion des jeunes dans la société, leur donner un meilleur accès au monde du travail et aux droits sociaux, et lutter contre la discrimination et la marginalisation des jeunes dans des environnements urbains pluriculturels.

42. *Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel*

Cette ligne de programmes, fortement intégrée, réunit avec les activités intergouvernementales toute une série d'importants Accords partiels, notamment l'Accord partiel récemment créé sur les Itinéraires culturels, le Centre Nord-Sud, Eurimages et l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Elle se concentre sur le dialogue interculturel en tant qu'instrument de médiation, de réconciliation et d'inclusion, et a pour but de mettre en œuvre des stratégies pour le dialogue interculturel avec les pouvoirs locaux et les autorités nationales, des institutions urbaines, la société civile et les médias. Pour ce faire, elle propose des activités de formation, et des initiatives destinées à faciliter la gouvernance participative, promouvoir l'éducation, la culture et la participation des jeunes. Elle couvre les activités sur les Cités interculturelles, l'enseignement de la Mémoire de l'Holocauste ainsi que des activités sur les stratégies des médias et des communications pour la diversité culturelle et l'inclusion. Elle couvre également la dimension religieuse du dialogue interculturel. Dans cette ligne, le secteur de jeunesse a proposé une nouvelle initiative - *Rendre l'Internet plus sûr : des jeunes combattent en ligne les discours de haine dans le cyberspace public*. Le Secrétaire Général soutient ces propositions pour sensibiliser et améliorer les réponses aux risques des discours de haine en ligne, grâce à un réseau de militants des droits de l'homme sur Internet. Cette activité devrait être considérée comme une activité transversale contribuant aux lignes de programme susmentionnées, lorsqu'elles ont une dimension Jeunesse.

43. *Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse*

Les travaux menés pour cette ligne de programme se concentreront sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, sur la base de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Le droit à une éducation de qualité sera développé et promu grâce à des lignes directrices et par une assistance aux États membres. Le programme se concentre également sur la promotion d'une participation active des citoyens et a une dimension Jeunesse visant spécifiquement à promouvoir l'apprentissage et l'action en faveur des droits de l'homme et la démocratie. Les activités sur les langues sont menées dans le cadre des activités sur la culture et l'éducation, elles viennent compléter les travaux de l'Accord partiel établissant le Centre européen des langues vivantes.

44. *Sport et éthique*

Cette ligne de programme répond aux besoins croissants des États membres pour une coopération sur les questions de sport et sur la promotion d'un sport propre, sans dopage ni violence ; elle s'appuie sur des normes internationales dans ce domaine, notamment la Convention de lutte contre le dopage et la Convention européenne sur la violence des spectateurs, et mène ses activités en partenariat avec d'autres organisations internationales, en particulier l'AMA, l'UEFA, l'UNESCO et l'UE. La ligne de programme couvre à la fois la dimension intergouvernementale et les activités de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).

d. Programmes transversaux

45. Un certain nombre de lignes de programme ont une dimension transversale particulièrement significative même si elles figurent sous un pilier opérationnel spécifique. Elles concernent l'Égalité et diversité, les Roms, les Migrants, les Enfants, la société de l'information et la gouvernance de l'Internet ainsi que la jeunesse et sont présentées en détail ci-dessous.

46. *Égalité et diversité*

Cette ligne de programme, relevant du pilier Droits de l'homme, vise à promouvoir l'égalité et à protéger les droits et la dignité des personnes appartenant à des catégories spécifiques de population. Un effort spécifique sera consacré à l'évaluation et à la promotion de la mise en œuvre effective des normes sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la prise en compte transversale de la perspective de genre dans les travaux de l'Organisation. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique sera promue par des activités de formation, de coopération et de sensibilisation. Cette ligne de programme couvre la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2015 en faveur des personnes handicapées.

47. *Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants*

Dans le cadre de cette nouvelle ligne de programme relevant du pilier Droits de l'homme, il est proposé de regrouper les activités transversales menées par l'Organisation dans les domaines des Roms et des Migrants. Dans le domaine des Roms, les activités s'attacheront à garantir la mise en œuvre effective du Plan d'action élaboré à la suite de la Déclaration de Strasbourg. Au nombre de ces activités, on citera le programme européen pour la formation de médiateurs roms et la formation de juristes à la défense des droits des Roms au niveau national, ainsi que la poursuite de la campagne *Dosta!* Ces activités poursuivent plusieurs objectifs : accroître la capacité des États membres à faciliter l'intégration sociale des Roms et le respect des droits de l'homme, sensibiliser à la culture et aux traditions roms et à la nécessité de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, et garantir la coordination en interne comme avec l'extérieur. Le nouveau comité CAHROM devrait contribuer à ces objectifs et servir de forum paneuropéen au sein duquel les États membres pourraient partager leurs expériences dans ce domaine, ce qui permettrait d'établir un outil web de ressources sur les politiques et pratiques dans les États membres. Dans le secteur des migrants, du fait de l'introduction d'une nouvelle approche transversale et à la suite d'une évaluation des besoins menée en 2011, plusieurs pistes ont été identifiées pour poursuivre les travaux visant à promouvoir l'intégration sociale des migrants et le respect des droits de l'homme, notamment une action pour aider les États membres à élaborer des politiques compatibles avec les droits de l'homme en vue d'une intégration effective des migrants à leur arrivée, concernant la rétention et le refoulement d'étrangers (notamment les demandeurs d'asile), la promotion de l'intégration des migrants, et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants. Ces activités seront menées en coopération avec des partenaires internationaux du secteur et par l'offre de formations et d'activités de sensibilisation, d'une part, et d'une assistance ciblée, d'autre part, pour la mise en œuvre des normes.

48. *Droits des enfants*

Pour le pilier Droits de l'homme, le programme transversal *Construire une Europe pour et avec les enfants* mettra à profit ses méthodes de travail innovantes pour consolider sa capacité à soutenir la mise en œuvre des normes en capitalisant sur les conclusions des mécanismes de monitoring, afin de concevoir des « packs de mise en œuvre » sur mesure qui s'intégreront à des programmes de coopération. L'Organisation poursuivra également ses partenariats avec d'autres organisations internationales, administrations nationales, médiateurs, la société civile et le secteur privé. Pour éliminer la violence à l'égard des enfants, elle fera la promotion de l'élaboration de stratégies intégrées au niveau national et s'attaquera à des formes spécifiques de violence, notamment la violence sexuelle et la violence à l'école. Elle se concentrera sur des groupes d'enfants vulnérables et relèvera certains défis émergents dans des secteurs tels que la famille, la justice, la protection des données, les soins de santé, les services sociaux, l'éducation, les migrations et la société de l'information.

49. *Société de l'information et gouvernance de l'Internet*

Pour le pilier Etat de droit, cette nouvelle ligne de programme regroupera les activités liées aux médias et à la liberté d'expression avec celles concernant l'Internet. Le but est de veiller à la mise en œuvre de la Déclaration du Comité des Ministres relative à des mesures pour promouvoir le respect de l'article 10 de la CEDH, grâce à une action coordonnée au sein de l'Organisation et à la consolidation des capacités dans les États membres. Dans le domaine de l'Internet, un nouvel instrument sur la protection de ressources critiques de l'Internet devrait être élaboré avec une Charte des droits des utilisateurs de l'Internet, notamment le droit à la protection des données, ainsi qu'un instrument pour traiter des obstacles à la libre circulation transfrontalière du contenu de l'Internet. De plus, les travaux seront entamés pour une Stratégie sur la gouvernance d'Internet et la société de l'information ; ils couvriront tous les aspects de la question et impliqueront tous les acteurs du Conseil de l'Europe et partenaires concernés. Le caractère prioritaire donné à ce programme est encore plus reflété par l'augmentation en personnel (1 poste A2/3) sur la durée du biennium, pourvu par redéploiement.

50. Jeunesse

Outre les lignes de programmes susmentionnées, un certain nombre de programmes relevant du pilier Démocratie comportent une importante dimension Jeunesse, même si le thème de la Jeunesse est traité aussi dans le cadre d'autres activités. Il s'agit en particulier des *Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile* et *Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse* et plus précisément dans les programmes suivants :

- *Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles* où le rôle des jeunes dans la construction de la paix, la prévention des conflits et la transformation de la société est souligné,
- *Promouvoir une société socialement cohésive et durable, qui vise à intégrer davantage les jeunes dans la société et à combattre la discrimination et la marginalisation des jeunes dans un environnement urbain multiculturel,*
- *Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel, où le secteur de la jeunesse a proposé une nouvelle initiative - Rendre l'Internet plus sûr : des jeunes combattent en ligne les discours de haine dans le cyberspace public - soutenue par le Secrétaire Général,*
- *Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse ; où la dimension liée à la jeunesse vise à apprendre et à agir pour les droits de l'homme et la démocratie.*

51. Les activités évoquées plus haut concernant les jeunes ou ayant une dimension Jeunesse doivent être vues comme complétant les travaux des Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et Budapest, ainsi que ceux du Fonds européen pour la jeunesse et de l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeune. Les Centres de la jeunesse accueillent des activités de programme qui relèvent des lignes de programme concernées ci-dessus. À cet égard, il convient de rappeler que l'un des points forts des travaux de l'Organisation dans le secteur de jeunesse réside dans l'interaction entre les décideurs politiques et les organisations de jeunesse. Cet aspect continuera d'être promu et développé, en s'appuyant sur l'approche de la cogestion, qui a fait ses preuves. Une ligne de programme spécifique, *Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la Carte jeune*, couvre les frais administratifs et logistiques des Centres, ainsi que les budgets de la Fondation européenne de la jeunesse et de l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeune.

52. Politique de voisinage

L'Organisation poursuivra la coopération avec les régions voisines, par le biais de son engagement politique et l'interaction, ainsi que grâce à des formations et à des séminaires sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie, dans le but de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe, renforcer la société civile et promouvoir le droit et l'efficacité de la justice basée sur les droits de l'homme. A cette fin, le Conseil de l'Europe se fondera sur ses normes et ses institutions, notamment les Accords partiels tels que la Commission de Venise et le Centre Nord-Sud, et mettra à profit ses partenariats existants avec d'autres organisations internationales, en faisant participer la société civile et les jeunes¹⁶.

e. Institutions

53. Comme indiqué plus haut, une réduction générale a été appliquée aux Grandes entités administratives pour faire face aux ajustements obligatoires. Cette réduction s'applique aussi à toutes les institutions du Conseil - le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, la Cour (uniquement pour les activités ne relevant pas du traitement des requêtes), le Congrès et le Commissaire aux droits de l'homme - qui ont toutes identifié des économies supplémentaires sous forme de gains d'efficacité, plus, dans certains cas, une réduction des dépenses et des niveaux de service. On trouvera à **l'Annexe 1** les estimations chiffrées.

54. Pour ce qui est du Commissaire aux droits de l'homme, il est nécessaire de renforcer sa capacité opérationnelle, en tenant compte de son plan de renforcement, par l'affectation de ressources humaines supplémentaires (1 poste A2/3) sur la période 2012-2013. Les crédits proposés figurent à **l'Annexe 1**.

¹⁶ Voir SG/Inf(2011)7.

55. Pour ce qui concerne la Cour, le Secrétaire Général a prévu des crédits supplémentaires non seulement pour couvrir les ajustements obligatoires, mais aussi pour renforcer la capacité de celle-ci en termes de recrutement et d'investissements informatiques, conformément aux demandes spécifiques de la Cour. Comme indiqué plus haut, la Cour (pour la partie ne concernant pas le traitement des requêtes) a contribué à dégager des économies pour répondre aux ajustements obligatoires en proposant la suppression de 2 postes B3. Sur cette base, on trouvera à l'**Annexe 1** les crédits proposés. Le Secrétaire Général n'a pas l'intention de proposer d'autres transferts de ressources du Budget ordinaire à la Cour. Les propositions de cette dernière pour renforcer sa capacité (notamment la création de 150 postes sur la période 2012-2014) figurent dans un document distinct préparé et diffusé par la Cour de son côté¹⁷.

f. Accords partiels

56. Les Accords partiels restent un pan significatif de la capacité opérationnelle et de la visibilité de l'Organisation et leur montage spécifique a permis de leur transférer certaines activités du Budget ordinaire. Durant le biennium, les budgets des Accords partiels seront maintenus dans le cadre d'une croissance zéro en termes réels, hors augmentation ou diminution résultant des adhésions ou retraits, qui n'affecteront pas les contributions globales des États, et hors augmentation des contributions forfaitaires des Accords partiels au Budget ordinaire et des services refacturés du fait de l'intégration des coûts des pensions dans le Budget (voir partie IV.e et contributions des États à l'**Annexe 4**).

g. Services de soutien

57. Les économies budgétaires proposées au sein de la Direction générale de l'Administration (DGA) sont le résultat de gains d'efficacité et de la rationalisation des procédures et méthodes de travail. Outre les économies identifiées dans les lignes de programme respectives, des économies supplémentaires de 200 000 € seront dégagées dans le coût unitaire de l'impression et de la traduction des documents. Ces économies ont été reflétées dans les lignes de programme opérationnelles telles que présentées à l'**Annexe 1**. Dans le cadre de ces contraintes budgétaires, au cours du biennium, priorité sera donnée aux actions suivantes :

- passer en revue la gestion financière conformément aux objectifs de la réforme et à la lumière d'une étude indépendante par un consultant ;
- dans le domaine des ressources humaines, passer en revue la politique contractuelle conformément aux objectifs de la réforme et à la lumière d'une étude indépendante par un consultant, améliorer les outils pour la gestion des ressources humaines (par exemple par des plans de ressources ou « workforce ») et la gestion des talents ;
- moderniser les méthodes de travail, notamment en se servant des TI en appui à la gestion des ressources humaines et financières, et par des méthodes plus efficaces et une plus grande capacité en matière de réunions (vidéoconférences, consultations en ligne, espaces de travail partagés et sécurisés, etc.).

IV. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

a. Dépenses de personnel

58. Grâce aux mesures adoptées par le Comité des Ministres pour maîtriser la croissance des dépenses de personnel, il a été possible de réduire substantiellement la nécessité de procéder à des coupes supplémentaires dans les capacités opérationnelles de l'Organisation. Les coûts entraînés par les ajustements obligatoires annuels concernant le personnel pour la période 2012-2013 devraient, selon les estimations, être inférieurs de 80 % aux coûts encourus pour 2011. Ils seront couverts pour l'essentiel par des économies sous forme de gains d'efficacité.

59. Sous réserve des décisions détaillées, il est proposé que le Programme et budget pour le biennium inclue la suppression de 19 postes/fonctions. De plus, outre les redéploiements de postes/fonctions au sein des diverses MAE, un poste A2/3 sera redéployé d'autres secteurs de l'Organisation en faveur du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, en 2013. La réorganisation des structures intergouvernementales devrait, outre les économies opérationnelles prévues (voir partie I et paragraphe 20), permettre également le redéploiement d'un certain nombre d'agents actuellement affectés à ces comités, qui pourraient être transférés à des secteurs prioritaires, notamment les migrations, la société de l'information et la gouvernance de l'Internet, les activités intergouvernementales du pilier État de droit et, de manière plus générale, les activités de coopération. Le réglage fin se fera au cours des discussions budgétaires.

¹⁷ Voir lettre circulaire du Greffier de la Cour du 31 mars 2011 aux Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe (référence #3491728) et document "Demandes budgétaires pour 2012-2013" (référence #3453010).

60. Pour continuer à développer les compétences du personnel et faciliter les redéploiements, le Secrétaire Général propose d'augmenter le budget de la formation à hauteur de 5%.

61. Enfin, dans le cadre de l'objectif tendant à rendre l'Organisation plus flexible, le Secrétaire Général a décidé de maintenir le niveau des crédits pour le personnel détaché. Ceci permettra d'augmenter la mobilité dans les deux sens entre les agents du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales ou administrations nationales.

b. Ajustements obligatoires

62. Un certain nombre d'ajustements obligatoires résultant de l'augmentation des dépenses devront être inclus dans le budget pour le biennium, pour un montant total de 655 900 € (voir tableau ci-après) :

Ajustements obligatoires des dépenses	2012 €	2013 €
Ajustements statutaires des dépenses de personnel	280 000	200 000
Indemnité payée à l'ancien secrétaire général	-32 500	-64 000
Frais de déménagement et d'installation pour le personnel sur des contrats de durée limitée	40 000	
Cour : Coût résultant de la procédure de reclassification des postes	100 000	
Cour : Frais liés au déménagement des juges	58 700	-12 000
Cour : Frais de déménagement et d'installation du personnel sur des contrats de durée limitée/coût de recrutement/congés au foyer	222 700	-137 000
Total	668 900	-13 000

c. Soldes créditeurs et réserve négative

63. Sur proposition du Secrétaire Général, depuis 2011, l'Organisation a abandonné la pratique du recours aux soldes créditeurs des années précédentes pour financer le Programme et budget. La réserve négative est passée de 1 945 000 € en 2010 à 571 000 € en 2011. Le Secrétaire Général propose de supprimer complètement la réserve négative d'ici la fin de 2013, en procédant par étapes (réduction de 200 000 € en 2012 puis de 371 000 € en 2013).

d. Ajustement pour inflation

64. En 2006, le Comité des Ministres a décidé que l'ajustement des prix pour le budget pour 2008 et les quatre années suivantes se baserait sur le chiffre Eurostat de l'inflation pour la France corrigé des variations saisonnières pour la période s'achevant en février de l'année au cours de laquelle le Secrétaire Général formule sa proposition pour l'exercice suivant. C'est la méthode qui a été retenue pour le Programme et budget de 2011. Le Secrétaire Général propose de maintenir ce système pour 2012 ; il présentera une proposition concernant l'ajustement pour inflation pour 2013, en temps opportun, à la lumière des conditions imposées par le Programme et budget bisannuel et de l'avis du Comité du Budget.

e. Budget des pensions

65. Afin de refléter l'intégralité des dépenses de personnel et dans un souci de transparence et de comparabilité, les cotisations du personnel au régime des pensions ont été réintégrées au niveau de chaque programme dans le Budget ordinaire. Ceci a pour effet d'augmenter les contributions des États membres au Budget ordinaire, et de diminuer leurs contributions au Fonds de réserve pour les pensions.

66. Le règlement du Budget des pensions prévoit une étude actuarielle triennale pour évaluer le niveau des contributions des États membres afin de faire face aux obligations de pensions. Le dernier rapport actuariel a été publié en 2008, et les contributions des États membres au Fonds de réserve pour les pensions ont été ajustées en conséquence. Le prochain rapport actuariel est en préparation ; il sera disponible avant l'été. Les résultats seront portés à l'attention du Comité des Ministres en temps opportun. En outre, il faudra prévoir l'augmentation éventuelle qui pourrait résulter de la recommandation du CCR pour les ajustements salariaux concernant 2012 et 2013.

Annexe 1 Programme et Budget 2012-2013

	Activités gouvernementales
	Institutions
	Mécanismes indépendants
	Accords partiels

Pilier / Secteur / Programme	2012				2013			
	Budget Ordinaire €(1)	Autres budgets €(2)	UE €(3)(4)	TOTAL €	Budget Ordinaire €(1)	Autres budgets €(2)	UE €(3)(4)	TOTAL €
Droits de l'homme	95 933 900	40 706 200	5 985 600	142 625 700	95 630 000	40 706 200	6 322 200	142 658 400
Protection des droits de l'homme	77 858 600		2 171 800	80 030 400	77 543 100		2 270 900	79 814 000
 Cour européenne des droits de l'homme	65 453 000			65 453 000	65 320 800			65 320 800
 Exécution des arrêts de la CEDH	3 809 000			3 809 000	3 706 200			3 706 200
 Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen	3 652 700		2 171 800	5 824 500	3 639 800		2 270 900	5 910 700
 Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	4 943 900			4 943 900	4 876 300			4 876 300
Promouvoir des droits de l'homme	13 037 200		3 233 800	16 271 000	13 060 700		3 471 300	16 532 000
 Commissaire aux droits de l'homme	2 858 300			2 858 300	2 945 000			2 945 000
 Egalité et diversité	1 773 900			1 773 900	1 828 500			1 828 500
 Racisme et intolérance - ECRI	1 643 300			1 643 300	1 624 500			1 624 500
 Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants	2 360 600		306 200	2 666 800	2 361 700		647 900	3 009 600
 Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 678 400		2 927 600	5 606 000	2 622 200		2 823 400	5 445 600
 Droits des enfants	1 722 700			1 722 700	1 678 800			1 678 800
Garantir les droits sociaux	5 038 100	40 706 200	580 000	46 324 300	5 026 200	40 706 200	580 000	46 312 400
 Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 644 700			3 644 700	3 655 600			3 655 600
 Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Poincaré)	1 393 400	1 404 500		2 797 900	1 370 600	1 404 500		2 775 100
 Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)		39 301 700	580 000	39 881 700		39 301 700	580 000	39 881 700
Etat de droit	13 332 200	5 820 900	12 895 300	32 048 400	13 568 800	5 820 900	10 960 700	30 350 400
Justice	3 764 800		4 829 800	8 594 600	3 861 100		2 768 700	6 629 800
 Indépendance et efficacité de la justice	2 016 500		4 264 000	6 280 500	2 115 000		2 294 000	4 409 000
 Prisons et Police	1 748 300		565 800	2 314 100	1 746 100		474 700	2 220 800
Développement de normes communes	4 495 500	3 622 900	2 557 900	10 676 300	4 359 000	3 622 900	3 632 200	11 614 100
 Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 622 900	4 400	3 627 300		3 622 900		3 622 900
 Développement de normes et de politiques communes	2 069 800		1 720 300	3 790 100	1 961 500		1 832 200	3 793 700
 Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 425 700		833 200	3 258 900	2 397 500		1 800 000	4 197 500
Menaces contre l'Etat de droit	5 071 900	2 198 000	5 507 600	12 777 500	5 348 700	2 198 000	4 559 800	12 106 500
 Corruption - GRECO	368 000	2 198 000	2 251 700	4 817 700	367 000	2 198 000	2 625 400	5 190 400
 Menaces contre l'Etat de droit : crime organisé, terrorisme, cybercriminalité et traite des êtres humains	4 703 900		3 255 900	7 959 800	4 981 700		1 934 400	6 916 100
Democratie	46 683 900	35 457 900	8 567 200	90 709 000	46 460 400	35 457 900	9 730 900	91 649 200
Gouvernance démocratique	31 713 900		2 729 300	34 443 200	31 548 300		2 457 700	34 006 000
 Assemblée parlementaire	16 132 800			16 132 800	16 109 300			16 109 300
 Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	2 560 200		403 600	2 963 800	2 563 700		506 700	3 070 400

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 879 700			6 879 700	6 868 900			6 868 900
Gouvernance démocratique au niveau local et régional	1 820 500		221 700	2 042 200	1 715 700			1 715 700
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 320 700		2 104 000	6 424 700	4 290 700		1 951 000	6 241 700
Sociétés démocratiques durables	14 970 000	35 457 900	5 837 900	56 265 800	14 912 100	35 457 900	7 273 200	57 643 200
Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	1 975 800	1 335 500	718 900	4 030 200	1 806 500	1 335 500	549 000	3 691 000
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	2 309 000	1 283 700	455 200	4 047 900	2 400 600	1 283 700	350 300	4 034 600
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 673 600	26 785 700	1 433 000	30 892 300	2 611 300	26 785 700	2 933 200	32 330 200
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	5 089 200	1 747 900	3 230 800	10 067 900	5 132 700	1 747 900	3 080 700	9 961 300
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 333 700	3 433 800		5 767 500	2 372 600	3 433 800	360 000	6 166 400
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	588 700	871 300		1 460 000	588 400	871 300		1 459 700
Organes directeurs, Services généraux et autres	79 418 700	24 546 700		103 965 400	79 660 800	24 546 700		104 252 800
Organes directeurs et Services généraux	73 926 300			73 926 300	73 815 600			73 815 600
Comité des Ministres	3 103 200			3 103 200	3 106 300			3 106 300
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 919 100			2 919 100	2 852 800			2 852 800
Protocole	917 400			917 400	918 300			918 300
Relations extérieures	1 865 800			1 865 800	1 865 100			1 865 100
Communication	6 856 000			6 856 000	6 861 900			6 861 900
Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure	7 395 700			7 395 700	7 379 500			7 379 500
Conseil juridique	1 248 900			1 248 900	1 246 900			1 246 900
Audit interne et évaluation	1 190 700			1 190 700	1 191 900			1 191 900
Administration , Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	15 802 000			15 802 000	15 746 300			15 746 300
Logistique	22 681 900			22 681 900	22 695 200			22 695 200
Technologies de l'Information	9 945 600			9 945 600	9 951 400			9 951 400
Autres dépenses	5 492 400	24 546 700		30 039 100	5 845 200	24 592 000		30 437 200
Investissements	4 665 000			4 665 000	4 665 000			4 665 000
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	526 500			526 500	527 000			527 000
Provisions communes et autres	671 900			671 900	653 200			653 200
Réserve négative	-371 000			-371 000				
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000		5 090 000		5 090 000
Pensions		19 456 700		19 456 700		19 502 000		19 502 000
Opérationnel	155 950 000	81 985 000	27 448 100	265 383 100	155 659 200	81 985 000	27 013 800	264 658 000
Soutien	79 418 700	24 546 700		103 965 400	79 660 800	24 592 000		104 252 800
Total	235 368 700	106 531 700	27 448 100	369 348 500	235 323 400	106 577 000	27 013 800	368 914 200
Contributions des états membres	229 468 500	67 301 400		296 769 900	229 423 200	67 346 700		296 769 900
Autres recettes	5 900 200	39 230 300	27 448 100	72 578 600	5 900 200	39 230 300	27 013 800	72 144 300
Recettes	235 368 700	106 531 700	27 448 100	369 348 500	235 323 400	106 577 000	27 013 800	368 914 200

1) La part patronale des pensions a été incluse dans les dépenses de personnel de chaque programme. Cela a pour effet une augmentation des contributions au budget ordinaire et une diminution des contributions au fonds de réserve pour les pensions.

2) Dans le contexte du plan d'investissement à moyen terme de la DEQM, une proposition sera faite pour utiliser un certain montant (en 2011 7m€) pour financer des activités futures. L'Observatoire audiovisuel européen n'est pas inclus dans ce tableau.

3) Les contributions de l'UE aux programmes joints (PJ) sont présentées *pro rata temporis* de la durée de chaque PJ. Elles doivent être considérées comme une estimation. Les contributions respectives du Conseil de l'Europe sont comprises les programmes correspondants du budget ordinaire.

4) Les montants inclus dans cette colonne représentent la contribution de l'Union européenne aux programmes joints menés avec le Conseil de l'Europe. La contribution du Conseil de l'Europe à ces programmes, dont le pourcentage varie selon les termes du contrat, a comprise dans les crédits du Budget ordinaire de chaque programme concerné. Les montants ont été inclus pour les programmes signés et en cours, ainsi que pour les programmes dont des négociations sont actuellement en cours. Par conséquent, ces chiffres doivent être considérés comme indicatifs. Des chiffres révisés seront inclus dans le projet de budget afin de donner des chiffres indicatifs sur les ressources disponibles pour 2012 et 2013. Les crédits relatifs aux projets pluriannuels ont été répartis proportionnellement sur la durée de mise en oeuvre du programme.

Annexe 2
Programmes conjoints Conseil de l'Europe – Union européenne (en € et aux prix de 2011)

Pilier / Programme 2012-2013	Programmes conjoints	Début	Fin	Contribution de l'UE en €*
DROITS DE L'HOMME				
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveaux national et européen	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité dans les Etats du Caucase du Sud, Moldova, Ukraine Programme de soutien à la démocratie*** Garantir les droits de l'homme au Kosovo^{18**} Promotion des mécanismes nationaux non judiciaires pour la protection des droits de l'homme et en particulier la prévention de la torture 	01/07/2011	31/12/2013	750 000 (50%)
		04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
		01/01/2011	30/06/2012	900 000 (90%)
		01/03/2010	29/02/2012	1 200 000 (75%)
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms et migrants	<ul style="list-style-type: none"> European Roma Social Incubator (Development of the Route of Roma Culture) European Network on Romani Studies – Providing a more Solid Evidence Base for Policy and Practice 	01/05/2011	31/12/2012	345 000 (92%)
		01/06/2011	31/05/2013	200 000 (60%)
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	<ul style="list-style-type: none"> Les minorités ethniques et nationales en Russie : promouvoir le dialogue interculturel Minorités en Russie : développer la culture, la langue, les médias et la société civile*** Faciliter la ratification de la CELRM Promouvoir les DH et protéger les minorités en construisant un réseau régional actif d'organes pertinents qui encourage la mise en œuvre de la législation nationale en ligne avec les standards et pratiques européens 	1/01/2011	31/12/2013	4 500 000 (93%)
		17/02/2009	16/02/2012	2 500 000 (91%)
		01/01/2012	31/12/2013	250 000 (50%)
		01/07/2011	30/06/2014	3 600 000 (100%)
Droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement et protection des droits de la femme et de l'enfant en Ukraine 	29/08/2008	28/03/2011	1 080 000 (90%)
ÉTAT DE DROIT				
Indépendance et efficacité de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'accès à la justice en Arménie Renforcer le rôle des autorités judiciaires suprêmes de la Turquie Programme de soutien à la démocratie *** Moldova efficacité et transparence II** Soutien au système de gestion des tribunaux en Turquie II** 	01/09/2009	31/12/2011	3 961 502 (95%)
		09/01/2010	08/07/2012	3 172 500 (96%)
		04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
		01/11/2010	31/12/2011	900 000 (90%)
		15/10/2010	14/10/2012	5 250 000 (95%)
Prisons et police	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des agences des forces de l'ordre et la réforme pénitentiaire (« L'ex-République yougoslave de Macédoine »)** Diffusion des bonnes pratiques carcérales et promotion de la réforme des prisons en Turquie Programme de soutien à la démocratie*** 	01/03/2011	28/02/2013	1 900 000 (95%)
		01/03/2009	30/08/2011	2 975 590 (100%)
		04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	<ul style="list-style-type: none"> Assistance aux autorités boliviennes pour la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de l'Etat UE Initiative « Etat de droit » pour l'Asie centrale 	15/03/2010	14/09/2011	270 000 (100%)
		16/12/2009	15/12/2011	600 000 (100%)
Information society and internet governance	<ul style="list-style-type: none"> Programme de soutien à la démocratie *** Promotion de la liberté, du professionnalisme et pluralisme dans les médias en Caucase du Sud et Moldova 	04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
		01/09/2010	31/08/2013	858 000 (67%)
Corruption - GRECO	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les comportements éthiques dans le secteur public (TYEC 2)** Projet de lutte contre la corruption en Albanie Projet contre la corruption dans la Fédération de Russie** Projet contre la corruption en Ukraine (UPAC 2)** Renforcer les capacités des forces de l'ordre et le système judiciaire dans la lutte contre la corruption en Serbie** Renforcer la coordination de politiques et pratiques contre la corruption en Turquie** Soutien à la réforme contre la corruption et le blanchiment au Kosovo** 	01/09/2010	31/08/2012	1 350 000 (90%)
		01/09/2009	28/02/2012	2 000 000 (94%)
		01/03/2011	28/02/2014	600 000 (92%)
		01/01/2011	31/12/2013	1 173 000 (85%)
		01/09/2011	30/04/2014	1 425 000 (95%)
		01/01/2011	31/12/2012	1 530 000 (96%)
		01/06/2011	31/05/2013	900 000 (90%)
Menaces contre l'Etat de droit : crime organisé, terrorisme, cybercriminalité et traite des êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des capacités de la Direction chargée de la gestion des biens confisqués et l'amélioration du système de dépistage, de la saisie et de la confiscation des produits du crime en Serbie Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en Serbie Projet contre la cybercriminalité en Europe du Sud-est 	01/04/2010	31/03/2013	2 000 000 (93%)
		01/09/2010	31/08/2012	1 900 000 (90%)
		01/09/2010	31/08/2012	2 500 000 (90%)

¹⁸Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unie et sans préjuger du statut du Kosovo.

DÉMOCRATIE				
Élections et participation dans les institutions démocratiques et société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de soutien à la démocratie*** • Assistance électorale – Moldova** • Programme de soutien à la démocratie *** • Minorités en Russie : développer la culture, la langue, les médias et la société civile*** • Promouvoir le concept de l'Académie des études politiques du CdE en Chypre 	04/01/2010 01/07/2011 04/01/2010 17/02/2009 27/08/2007	03/07/2011 01/10/2014 03/07/2011 29/02/2012 26/05/2011	4 000 000 (100%) 2 700 000 (90%) 4 000 000 (100%) 2 500 000 (91%) 600 000 (86%)
Gouvernance démocratique au niveau local et régional	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le gouvernement local au Monténégro (phase II) • Renforcement des autorités locales et régionales en Serbie (phase II) • Programme de soutien à la démocratie*** 	01/09/2009 29/04/2009 04/01/2010	28/02/2011 30/04/2012 03/07/2011	200 000 (80%) 2 000 000 (91%) 4 000 000 (100%)
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien pour la mise en place du Programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique dans le cadre de la Politique européenne de voisinage dans les pays d'Europe de l'Est et en Russie • Accord cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2010-2013*** • Renforcer les capacités dans le secteur de la Culture • Développement stratégique de l'enseignement supérieur et des normes de qualification en Bosnie-Herzégovine • Journées Européennes du Patrimoine 	06/12/2008 01/07/2010 01/08/2011 01/01/2012 01/01/2012	05/12/2011 31/12/2013 31/12/2013 31/12/2014 31/12/2012	1 484 000 (100%) 2 100 000 (50%) 528 000 (80%) 1 350 000 (90%) 100 000 (50%)
Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement BiH** 	01/11/2010	01/05/2013	700 000 (87%)
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits humains des personnes en situation de pauvreté • Accord de partenariat – Le bien-être pour tous en Europe 	01/05/2010 01/01/2011	30/04/2012 31/12/2013	629 500 (80%) 1 052 463 (78%)
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Droits fondamentaux et citoyenneté – Les médias contre le racisme dans le sport (MARS) • Cités interculturelles** • Accord cadre de gestion commun pour l'éducation globale / au développement et sensibilisation du public européen et au-delà • Journées européennes du patrimoine revisitées – 2010 • Journées européennes du patrimoine revisitées – 2011** • Programme régional sur l'Initiative de Kiev : 2ème Convention – projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques** • Programme régional sur l'Initiative de Kiev : projet pilote du Partenariat oriental pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques • Processus de Ljubljana II – La réhabilitation du patrimoine (IRPP/SAAH 6e convention)** • UE/CdE Soutien à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo¹⁹ • L'étude de l'impact des Itinéraires culturels européens sur l'innovation et compétitivité des PME • Accord cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2010-2013*** • Influencer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA) 	01/01/2011 01/01/2011 01/01/2009 01/03/2010 01/03/2011 01/12/2010 01/01/2011 01/01/2011 15/10/2009 01/10/2010 01/07/2010 01/01/2011	31/12/2012 21/12/2013 31/12/2011 28/02/2011 28/02/2012 30/11/2011 31/12/2013 31/12/2013 14/04/2012 30/06/2011 31/12/2013 30/06/2012	1 000 000 (80%) 400 000 (60%) 900 000 (68%) 100 000 (50%) 100 000 (50%) 100 000 (50%) 1 200 000 (80%) 480 000 (80%) 2 500 000 (90%) 200 000 (83%) 2 100 000 (50%) 909 000 (10%)
Citoyenneté démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	<ul style="list-style-type: none"> • Aligner l'enseignement supérieur en Turquie sur l'Espace européen de l'Enseignement supérieur** • L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en Turquie** • Soutenir la réforme de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine (SHE III) • Education au Kosovo: Interculturalité et le Processus de Bologne • UE/CdE soutien pour l'éducation aux minorités roms, ashkalis et égyptiennes (RAE) rapatriés et aux communautés minoritaires RAE au Kosovo • Renforcer les capacités dans le secteur de la Culture. Echange durable de culture et tourisme (SCATE) • Apprentissage de la citoyenneté active en Bosnie-Herzégovine • Soutien aux politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme au Kazakhstan 	01/11/2010 01/11/2010 15/02/2009 12/06/2008 01/01/2012 01/08/2011 01/01/2012 01/10/2011	31/10/2013 31/10/2013 14/02/2011 12/06/2011 31/12/2014 31/12/2013 01/01/2015 31/03/2013	4 750 000 (95%) 5 795 000 (95%) 400 000 (80%) 1 400 000 (90%) 900 000 (90%) 560 000 (80%) 950 000 (95%) 297 000 (90%)

(*) Contribution de l'UE pour la durée totale du Programme conjoint, suivi du pourcentage (en parenthèses) que cela représente pour le coût total du Programme.

(**) En phase de négociation, la durée et les montants exacts sont donc susceptible à être modifiés.

(***) Partagé entre plusieurs Programmes; le montant total du Programme conjoint est indiqué dans chaque cas.

¹⁹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unie et sans préjuger du statut du Kosovo.

Annexe 3
Contributions volontaires (en € et prix 2011) (y compris en nature)

	2011 €	2012 €	2013 €
Droits de l'homme	4 037 200	60 000	30 000
Protection des droits de l'homme	1 752 900		
Cour européenne des droits de l'homme	189 000		
Exécution des arrêts de la CEDH	427 100		
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveaux national et européen	1 136 800		
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)			
Promouvoir des droits de l'homme	883 100	60 000	30 000
Commissaire aux droits de l'homme	94 000		
Egalité et diversité	140 000	60 000	30 000
Racisme et intolérance - ECRI	50 000		
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants	374 400		
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires			
Droits des enfants	224 700		
Garantir les droits sociaux	1 401 200		
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale			
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	35 000		
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)	1 366 200		
Etat de droit	1 491 000	592 600	208 500
Justice	1 307 600	537 600	153 500
Indépendance et efficacité de la justice	1 307 600	537 600	153 500
Prisons et Police			
Développement de normes communes	106 500	55 000	55 000
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	106 500	55 000	55 000
Développement de normes et de politiques communes			
Société de l'information et gouvernance de l'Internet			
Menaces contre l'Etat de droit	76 900		
Corruption - GRECO	40 800		
Menaces contre l'Etat de droit : crime organisé, terrorisme, cybercriminalité et traite des êtres humains	36 100		
Démocratie	3 033 300	2 279 600	1 825 200
Gouvernance démocratique	932 000	532 600	78 200
Assemblée parlementaire			
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	113 600		
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux			
Gouvernance démocratique au niveau local et régional			
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	818 400	532 600	78 200
Sociétés démocratiques durables	2 101 300	1 747 000	1 747 000
Répondre aux situations de crise : situations post-conflituelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	2 500		
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	54 100		
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	181 100		
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	486 600	397 000	397 000
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	1 377 000	1 350 000	1 350 000
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)			
Non affecté	1 502 400		
TOTAL	10 063 900	2 932 200	2 063 700

Annexe 4
Contributions des États membres* aux budgets du Conseil de l'Europe en 2012 et 2013
par rapport à 2011 (en € et aux prix de 2011)

	2011	2012	Différence 2011/2012		2013	Différence 2012/2013	
			€	%		€	%
Contributions au budget générale							
Budget ordinaire ⁽¹⁾	211 449 200	229 468 500	18 019 300	8,52%	229 423 200	-45 300	-0,02%
Budget extraordinaire	5 090 000	5 090 000			5 090 000		
Fonds de réserve pour les pensions ⁽¹⁾	37 947 000	19 456 700	-18 490 300	-48,73%	19 502 000	45 300	0,23%
Fondation européenne pour la jeunesse	3 095 500	3 152 700	57 200	1,85%	3 152 700		
Total	257 581 700	257 167 900	-413 800	-0,16%	257 167 900		
Contributions aux accords partiels ⁽²⁾							
DEQM - Pharmacopée européenne	2 834 500	2 834 500			2 834 500		
Banque de développement du CdE	1 285 100	1 299 800	14 700	1,14%	1 299 800		
Groupe Pompidou ⁽³⁾	1 603 900	1 404 500	-199 400	-12,43%	1 404 500		
Accord partiel sur les risques naturels	1 331 500	1 344 000	12 500	0,94%	1 344 000		
Accord partiel <i>Eurimages</i> ⁽⁴⁾	21 381 000	23 145 100	1 764 100	8,25%	23 145 100		
Accord partiel élargi pour la Démocratie par le droit - Commission de Venise	3 562 500	3 618 300	55 800	1,57%	3 618 300		
Accord partiel Mobilité par la Carte jeunes	86 200	88 100	1 900	2,20%	88 100		
Accord partiel élargi pour les langues vivantes (Graz)	1 706 000	1 712 200	6 200	0,36%	1 712 200		
GRECO ⁽⁵⁾	2 167 700	2 198 000	30 300	1,40%	2 198 000		
Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale - Centre Nord-Sud	879 200	885 700	6 500	0,74%	885 700		
Accord partiel élargi sur le sport	853 100	871 300	18 200	2,13%	871 300		
Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels	200 000	200 500	500	0,25%	200 500		
Total	37 890 700	39 602 000	1 711 300	4,52%	39 602 000		
Total budget générale et accords partiels	295 472 400	296 769 900	1 297 500	0,44%	296 769 900		

(*) Y compris les Etats non membres du Conseil de l'Europe qui sont membres des accords partiels.

(1) En 2012 la part employeur des pensions des agents sera incluse dans le Budget ordinaire. L'augmentation est compensée par une diminution des contributions au Fonds de réserve pour les pensions.

(2) Les contributions de tous les accords partiels à l'exception de la DEQM ont été ajustées afin de prendre en compte l'augmentation des participations forfaitaires au budget ordinaire et des services refacturés suite à l'inclusion des pensions dans leur calcul.

(3) La diminution correspond à l'effet net de la contribution de la Serbie, suite à son adhésion à l'Accord, et de celle de l'Allemagne qui se retire de l'Accord à compter du 1er janvier 2012.

(4) L'augmentation correspond à la contribution de la Fédération de Russie suite à son adhésion à l'Accord.

(5) L'augmentation correspond à la contribution du Bélarus suite à son adhésion à l'Accord.

Annexe 5**Rapport des variations du Budget ordinaire – comparaison 2012-2013 et 2011
(en € et aux prix 2011)**

Le budget 2011 a été ajusté pour tenir compte de la part employeur des pensions dans chaque ligne de programme. Les variations tiennent compte de l'effet des ajustements techniques (ajustements statutaires, réduction du coût des impressions, répartition du personnel, dotation pour les dépenses générales d'encadrement). Seules les variations liées à une priorisation importante font l'objet de commentaires. Outre les suppressions de postes et fonctions mentionnées ci-dessus, 5 postes et fonctions ont été supprimés dans la rubrique Dépenses générales d'encadrement (voir paragraphe 20 du document CM(2011)48).

La contribution du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints (PC), dont le pourcentage varie selon les termes du contrat, est incluse dans les crédits des lignes de programmes respectives du Budget ordinaire. A cet effet, sont pris en compte tant les PC signés que ceux pour lesquels les négociations sont bien avancées. Les écarts correspondants doivent être considérés comme estimatifs. On notera qu'il est proposé d'augmenter le montant disponible pour dotation aux programmes conjoints, qui passera de 2 960 000 € à 3 160 000 €, soit une augmentation de 200 000 € sur la période de 2 ans.

Sous le pilier *Démocratie*, les programmes dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport ont été revus selon une approche transversale et thématique. Les montants pour 2011 ont été ajustés, dans la mesure du possible, pour refléter cette approche. Les crédits opérationnels et administratifs liés aux Centres européens de la Jeunesse sont inclus sur une ligne de programme distincte.

ende

- ↑↓**Pers** - Indique une augmentation ou diminution des crédits de personnel permanent ou temporaire, en précisant soit le nombre et grade du(es) poste(s) soit le montant correspondant.
- ↑↓**Pers®** - Indique une augmentation ou diminution des crédits de personnel permanent ou temporaire résultant de redéploiement interne, en précisant soit le nombre et grade du(es) poste(s) soit le montant correspondant.
- ↑↓**Oper** - Indique une augmentation ou diminution des crédits opérationnels en précisant le montant correspondant.
- ↑↓**PJ** - Indique une augmentation ou diminution de l'affectation de la réserve générale pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe - UE en précisant le montant correspondant.
- ↑↓**DGE** - Indique une augmentation ou diminution de l'affectation des crédits des dépenses générales d'encadrement en précisant le montant correspondant

**Rapport des variations du Budget ordinaire – comparaison 2012-2013 et 2011
(en € et aux prix 2011)**

Pilier / Secteur / Programme	2011	2012 €	2013 €	Ecart 2013- 2011	Ecart 2013- 2011 %	Explication Ecart
Droits de l'homme	95 353 100	95 933 900	95 630 000	276 900	0.29%	
Protection des droits de l'homme	77 254 400	77 858 600	77 543 100	288 700	0.37%	
Cour européenne des droits de l'homme	65 068 000	65 453 000	65 320 800	252 800	0.39%	↑ Pers (80K recrutement, 20K congés au foyer, -15K frais de déménagement, 100K reclassification des postes, suppression de 2B) ↑ Oper (47K déménagement des juges, 70K informatique, -80K traduction)
Exécution des arrêts de la CEDH	3 781 400	3 809 000	3 706 200	-75 200	-1.99%	Rationalisation des secrétariats de monitoring : ↓Pers® (1A vers <i>Droits des enfants</i>)
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen	3 474 400	3 652 700	3 639 800	165 400	4.76%	↓ Oper 60K (médiateurs) ↓ DGE(40K) ↑ PJ (290K)
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	4 930 600	4 943 900	4 876 300	-54 300	-1.10%	Rationalisation des secrétariats de monitoring : ↓Pers® (1B vers <i>Menaces contre l'Etat de droit - traite des êtres humains</i>)
Promouvoir des droits de l'homme	12 784 200	13 037 200	13 060 700	276 500	2.16%	
Commissaire aux droits de l'homme	2 859 900	2 858 300	2 945 000	85 100	2.98%	↑ Pers (1A)
Egalité et diversité	2 250 100	1 773 900	1 828 500	-421 600	-18.74%	Personnes âgées : ↓ Pers (1A 1B) ↓ Oper (150K) Violence à l'égard des femmes : ↓ Oper (100K) dans l'attente de l'entrée en vigueur de la convention
Racisme et intolérance - ECRI	1 620 200	1 643 300	1 556 200	-64 000	-3.95%	Rationalisation des secrétariats de monitoring : ↓Pers® (1A) vers <i>Menaces contre l'Etat de droit - traite des êtres humains</i> ↑ Oper (30K)
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants	1 790 200	2 360 600	2 361 700	571 500	31.92%	Migrants : ↑ Pers (2A 1B) ↑ Oper (200K) Roms : ↑ PJ(90K)
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 728 000	2 678 400	2 690 500	-37 500	-1.37%	Rationalisation des secrétariats de monitoring : ↓Pers (1A) ↑ Oper (30K CCMN)
Droits des enfants	1 535 800	1 722 700	1 678 800	143 000	9.31%	↑ Pers® (1A de l' <i>Exécution des arrêts</i> et 0.5A et 0.5B de <i>Santé publique</i> -70K personnel temporaire)
Garantir les droits sociaux	5 314 500	5 038 100	5 026 200	-288 300	-5.42%	
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 738 000	3 644 700	3 655 600	-82 400	-2.20%	Code de la sécurité sociale : Rationalisation des secrétariats de monitoring : ↓Pers® (1A) Charte sociale : ↑ Oper (60K Plan d'action en Fédération de Russie)
Santé publique et bioéthique	1 576 500	1 393 400	1 370 600	-205 900	-13.06%	Santé publique : ↓Pers® (0.5A 0.5B) vers <i>Droits des enfants</i> ↓ Oper (40K)
Etat de Droit	13 265 700	13 332 200	13 568 800	303 100	2.28%	
Justice	4 178 400	3 764 800	3 861 100	-317 300	-7.59%	
Indépendance et efficacité de la justice	2 303 000	2 016 500	2 115 000	-188 000	-8.16%	↓Pers® (90K) vers <i>Traite des êtres humains</i> ↓ PJ (50K)
Prisons et Police	1 875 400	1 748 300	1 746 100	-129 300	-6.89%	↓ Oper (90K)
Développement de normes communes	4 068 400	4 495 500	4 359 000	290 600	7.14%	
Développement de normes et de politiques communes	1 857 300	2 069 800	1 961 500	104 200	5.61%	↑ Oper (135K suivi de la convention et trafic d'organes)
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 211 100	2 425 700	2 397 500	186 400	8.43%	↑ PJ (180K)
Menaces contre l'Etat de droit	5 018 900	5 071 900	5 348 700	329 800	6.57%	
Corruption	460 400	368 000	367 000	-93 400	-20.29%	↓Pers® (0.5A vers <i>crime organisé</i>) ↑ PJ (20K)
Menaces contre l'Etat de droit : crime organisé, terrorisme, cybercriminalité et traite des êtres humains	4 558 500	4 703 900	4 981 700	423 200	9.28%	GRETA : Rationalisation des secrétariats de monitoring ↓Pers(1B) Crime organisé : ↑Pers® (0.5 A de <i>Corruption</i>) ↓ PJ (50K) Traite des êtres humains : ↑Pers® (1A de <i>ECRI</i> , 1B du <i>CPT</i> et, 90K d' <i>Indépendance et efficacité de la Justice</i>) ↑ Oper (180K)

Pilier / Secteur / Programme	2011	2012 €	2013 €	Ecart 2013- 2011	Ecart 2013- 2011 %	Explication Ecart
Democratie	47 712 100	46 683 900	46 460 400	-1 251 700	-2.62%	
Gouvernance démocratique	33 070 700	31 713 900	31 548 300	-1 522 400	-4.60%	
Assemblée parlementaire	16 235 700	16 132 800	16 109 300	-126 400	-0.78%	↓Pers (110K personnel temporaire)
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	2 792 100	2 560 200	2 563 700	-228 400	-8.18%	↓Pers (1B) ↓Pers® (1B vers <i>planification politique</i>) ↑Oper (50K <i>société civile</i>) ↓DGE (150K) ↓PJ (50K)
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 914 400	6 879 700	6 868 900	-45 500	-0.66%	↓Pers (47K personnel temporaire)
Gouvernance démocratique au niveau local et régional	2 618 500	1 820 500	1 715 700	-902 800	-34.48%	↓Pers® (1A vers <i>Conseil politique</i> , 1B au Bureau de Bruxelles) ↓Pers (1A) ↓Oper® (251K vers <i>Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure</i>), ↓DGE (100K) ↓PJ (100K)
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 510 000	4 320 700	4 290 700	-219 300	-4.86%	↓Pers (1A 1B) ↓Oper (80K) ↓DGE ↓PJ (10K)
Sociétés démocratiques durables	14 641 400	14 970 000	14 912 100	270 700	1.85%	
Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles	2 051 900	1 975 800	1 806 500	-245 400	-11.96%	↓Pers® (45K) ↓DGE(80K) ↓PJ(90K)
Promouvoir une société socialement cohésive et durable	2 274 700	2 309 000	2 400 600	125 900	5.53%	↑Oper (210K) ↓PJ (120K)
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel	2 501 700	2 673 600	2 611 300	109 600	4.38%	↑Oper (110K pour <i>les jeunes luttant contre le discours de haine</i>) ↓PJ (10K)
Citoyenneté démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 905 100	5 089 200	5 132 700	227 600	4.64%	↑Pers® (270K) ↑Oper (130K) ↓PJ (110K)
Centres européens de la Jeunesse	2 282 000	2 333 700	2 372 600	90 600	3.97%	
Sport et éthique	626 000	588 700	588 400	-37 600	-6.01%	
Organes directeurs, Services généraux et autres	79 116 700	79 418 700	79 660 800	544 100	0.69%	
Organes directeurs et Services généraux	73 277 400	73 926 300	73 815 600	538 200	0.73%	
Comité des Ministres	3 131 700	3 103 200	3 106 300	-25 400	-0.81%	
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 960 100	2 919 100	2 852 800	-107 300	-3.62%	Indemnité pour l'ancien Secrétaire Général
Protocole	917 400	917 400	918 300	900	0.10%	
Relations extérieures	1 984 800	1 865 800	1 865 100	-119 700	-6.03%	↓Pers® (↓1A vers <i>Présence extérieure</i> ↑1B)
Communication	6 929 100	6 856 000	6 861 900	-67 200	-0.97%	↓Pers (1B)
Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure	6 181 000	7 395 700	7 379 500	1 198 500	19.39%	↑DGE (170K) Présence extérieure: ↑Pers(730K) Planification politique ↑Pers® (1B de <i>Elections</i>) ↑Oper (20K) Conseil politique: ↑Pers® (1A de <i>Gouvernance démocratique au niveau local et régional</i>)
Conseil juridique	1 247 300	1 248 900	1 246 900	-400	-0.03%	
Audit interne et évaluation	1 189 300	1 190 700	1 191 900	2 600	0.22%	
Administration , Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	16 030 500	15 802 000	15 746 300	-284 200	-1.77%	↓Pers (3B 1L) ↓Oper (↓125K dotation à la traduction ↑45K formation)
Logistique	22 715 900	22 681 900	22 695 200	-20 700	-0.09%	↓Pers (2B) ↑Oper (70K nouveau bureau de Bruxelles)
Technologies de l'Information	9 990 300	9 945 600	9 951 400	-38 900	-0.39%	↓Pers (45K personnel temporaire)
Autres dépenses	5 839 300	5 492 400	5 845 200	5 900	0.10%	
Investissements	4 665 000	4 665 000	4 665 000	0	0.00%	
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	526 500	526 500	527 000	500	0.09%	
Provisions communes et autres	1 218 800	671 900	653 200	-565 600	-46.41%	Dont économie à réaliser grâce à la réforme de la structure des comités intergouvernementaux (450K), voir note en pied de page 15 CM(2011)48.
Réserve négative	-571 000	-371 000	0	571 000	-100.00%	Elimination complète de la réserve négative sur la période de 2 ans
Opérationnel	156 330 900	155 950 000	155 659 200	-671 700	-0.43%	
Soutien	79 116 700	79 418 700	79 660 800	544 100	0.69%	Dont ↑Pers (730K Présence extérieure) ↑DGE(170K Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure), élimination de la réserve négative (571K), économies à réaliser (450K). Sans l'effet de ces éléments, ce pilier serait réduit de 499K.
Total	235 447 600	235 368 700	235 323 400	-124 200	-0.05%	
Contributions des états membres	229 878 900	229 468 500	229 423 200	-455 700	-0.20%	Effet de l'augmentation des participations forfaitaires des accords partiels suite à l'inclusion de la part patronale des pensions des agents dans le Budget ordinaire et de la diminution des contributions du budget ordinaire au Fonds de réserve pour les pensions du fait de la suppression de postes/fonctions (voir para. 62 du CM(2011)48).
Autres recettes	5 568 700	5 900 200	5 900 200	331 500	5.95%	
Recettes	235 447 600	235 368 700	235 323 400	-124 200	-0.05%	